

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 8000.00 euros pour le projet découverte à PARIS.

DIT que sur les exercices 2027 et 2028, la commune ne participera pas pur une éventuelle classe de découverte.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2026.

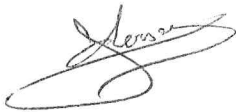
CHARGE M. le Maire de verser cette participation sur le compte des parents d'élèves d'ONNION.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le 16 décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

OBERSON Jean-François



Le Maire,

GERVAIS André

